Image not found or type unknown

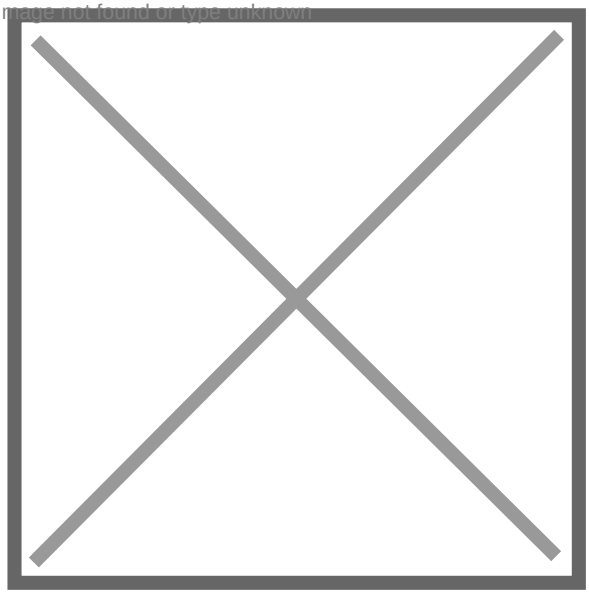

Renouvellement du bail

Par **Alice6703052013**, le **19/05/2022** à **13:24**

Bonjour,

En tant que locataire j'occupe un appartement depuis presque 7 ans. Depuis fin 2020, le propriétaire a changé mais il n'a fait ni renouvellement de bail ni état des lieux, pourtant c'est obligatoire, non ?

Du coup, si demain je déménage ça se passe comment dans ces cas là ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **19/05/2022** à **14:19**

Bonjour,

Pas besoin de renouveler le bail, il est transféré d'office au nouveau propriétaire. De ce fait, l'état des lieux du temps de l'ancien propriétaire reste valable, pas besoin non plus de le refaire.

Par **Lag0**, le **19/05/2022** à **16:09**

Bonjour,

Un changement de propriétaire ne change rien pour le locataire. Il n'y a aucune formalité particulière, seul éventuellement le changement de destinataire du loyer.

Le bail se poursuit donc par tacite reconduction avec le nouveau propriétaire comme avec l'ancien.

Il n'y a pas non plus d'état des lieux à faire...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés